

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fin du gaz dans les constructions neuves – Place à la chaleur renouvelable et à la géothermie !

Présentée mardi 24 novembre par la ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, la nouvelle réglementation qui doit entrer en vigueur dès l'été 2021 pour les maisons individuelles neuves marque un tournant dans la politique énergétique française en programmant la disparition à moyen terme du chauffage au gaz pour les constructions neuves. Concrètement, en fixant un seuil d'émission de CO2 très bas, il rend quasi impossible l'installation d'une chaudière à gaz dans les maisons individuelles neuves à partir de l'été 2021 et de manière plus progressive pour le collectif à horizon 2024.

[L'AFPG - Association Française des Professionnels de la Géothermie](#) salue cette annonce qui ancre véritablement la nouvelle réglementation dans une perspective environnementale et non pas que thermique. La chaleur renouvelable apparaît comme la grande gagnante de ce choix historique et l'AFPG rappelle que, dans ce contexte, la géothermie dispose d'atouts significatifs pour contribuer à la reconversion du mix énergétique français pour la production de chaleur : c'est une énergie renouvelable, performante, décarbonée, locale, qui fonctionne 24h/24 et sans nuisance de voisinage.

Véritable alternative aux énergies fossiles, la géothermie est en outre la seule technologie capable d'apporter des solutions thermiques en toute saison, en chaud et en froid, sans provoquer pour autant d'élévation de température dans l'atmosphère en été et ainsi contribuer à créer des îlots de chaleur. Il s'agit d'un avantage considérable pour faire face au défi de la production de froid en milieu urbain durant les mois les plus chauds. En cela, elle permet de diviser par 10 l'empreinte carbone des bâtiments et de répondre à 80% de leurs besoins énergétiques en créant des emplois non dé-localisables.

L'AFPG en bref :

Créée en juin 2010, l'AFPG fédère aujourd'hui une centaine d'entreprises représentant les métiers de l'énergie géothermique en France métropolitaine et dans les Territoires d'Outre-Mer, ainsi que les différentes parties-prenantes majeures de la filière (pôle de compétitivité, autres syndicats de l'énergie, enseignement supérieur...)

Les missions de l'AFPG s'articulent autour de trois grands axes :

- représenter et fédérer les professionnels de la filière
- promouvoir et accélérer le recours à la géothermie en informant les collectivités, les industriels et les particuliers des ressources et de la diversité de l'offre géothermique,
- accompagner les pouvoirs publics en matière de réglementation, de législation et de qualification.

Par ailleurs, dans ses missions d'information, l'AFPG se positionne en ressource d'informations, de données, d'images et de mise en relation pour les médias et relais d'information.